



Le BeauKal

Studio de Photographies

Tél : 01 55 34 90 50 22, rue Dussoubs 75002 Paris

Fax : 01 55 34 90 54 mail : studio@lebeaukal.fr site : www.lebeaukal.fr

Les Conditions Générales de Location et Prestations du studio.

Les rapports entre CHRIS FLASH - LE BEAUKAL et le client sont soumis aux présentes conditions sauf convention dérogatoire expresse convenue par écrit. Toute clause contraire figurant sur un document émanant du client, est réputée non écrite et par conséquent inopposable.

1. Conditions de location : Tous travaux, locations ou prestations de service doivent faire l'objet d'un bon de réservation de la part du client. Tout travail exécuté au BeauKal donne lieu à l'établissement d'un bon de location signé par le client, qui récapitule les diverses prestations et sert de base à la facturation. Le client déclare avoir parfaite connaissance des locaux, équipements et matériels mis à sa disposition. Il reconnaît en outre avoir pris le matériel en parfait état de marche et s'engage à le restituer dans le même état. En cas de détérioration des locaux, équipements et matériels, les travaux de réparations seront en totalité à la charge du client.

2. Facturation : Le temps d'occupation du studio photo est facturé selon le tarif en vigueur qui a été remis au client et est disponible sur le site internet : www.lebeaukal.fr

- Avant toute location, il est nécessaire de remplir le 'Bon de réservation' disponible en téléchargement
- Toute heure commencée est due
- Avant 9 heures et après 19 heures, facturation en heures supplémentaires
- Les samedis, dimanche et jours fériés, facturation suivant un tarif spécial

3. Réservation : Toute réservation annulée dans un délai inférieur à deux jours ouvrés (samedi et dimanche non comptés) du début de la location sera facturée pour la durée initialement prévue, augmentée des frais engagés.

4. Option : Toute option orale non confirmée par un bon de réservation et de location accompagné du règlement devient caduque.

5. CONDITIONS DE REGLEMENT : Nos factures sont payables le jour de la réservation, le solde à la fin de chaque journée de location sans escompte. Au delà, l'article 3.1 de la loi N°92-1 442 du 31/12/1992 prévoit une pénalité de retard dont le montant sera équivalent à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Cette pénalité ne sera due qu'après l'envoi d'une mise en demeure. Un chèque de garantie sera demandé à l'utilisateur si celui-ci n'était pas le client final à facturer.

6. Responsabilité – Assurance

6-1-a Le locataire (l'utilisateur) est responsable de tout dommage occasionné à des tiers ou à des clients, invités etc... du fait de la mise à disposition des biens meubles et immeubles.

Il en assume donc la garde juridique et exonère CHRIS FLASH- LE BEAUKAL et Monsieur Christian de Brosses de toute responsabilité à cet égard.

6-1-b Le locataire (l'utilisateur) demeure responsable à l'égard de CHRIS FLASH- LE BEAUKAL et/ou de Monsieur Christian de Brosses des dommages occasionnés aux biens mis à sa disposition pendant qu'ils sont à son usage.

6-2 Le locataire reconnaît être garanti pour couvrir et indemniser le loueur de tout dommage visé au 6-1 ou à défaut de l'être, il s'engage à souscrire une assurance à cet effet.

7. Abandon d'objet : CHRIS FLASH – LE BEAUKAL se réserve le droit détruire les éléments laissés dans les locaux à l'expiration d'un délai d'un mois à compter du dernier jour de location du plateau utilisé.

8. Contestation : En cas de contestation d'une facture, le client devra formuler ses observations au plus tard dans les 3 jours de sa réception, le cachet de la poste faisant foi. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera admise. En cas d'engagements non tenus ou de retour d'effets impayés, les frais de banque, agios, correspondance et timbre, ainsi que les frais de contentieux et de poursuite judiciaire seront supportés par le client qui s'y engage.

9. Médiation : Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27, Avenue de la Libération – 42400 SAINT CHAMOND

10. Juridiction : En cas de litige, seul le tribunal de commerce de PARIS est compétent, y compris en cas de pluralité de défendeur et d'appel en garantie.

Le locataire/client/utilisateur à la réservation

Nom, date et signature précédés de la mention « lu et approuvé »

CHRISTIAN de BROSSES PHOTOGRAPHE

Membre d'un centre de gestion agréé. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

R.M. 334 351 715/75 - RCS Paris A 334 351 /715 - U.R.S.S.A.F. 758 93 0632888 2 003

N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR79334351715